

Fontainebleau



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juillet 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 4 juillet à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 28 juin, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

### Etaient présents :

En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. JADAUD, M. BEAUDOUIN, M. SCHÜTZ, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme LARUE, Mme MALVEZIN, M. RAYMOND, M. JULIEN, Mme HIMO-MALRIC, Mme DUPUIS, Mme TAMBORINI, M. THOMA.

### Etaient représentés :

M. DORIN, pouvoir à M. GONDARD  
M. PERROT, pouvoir à M. VALLETOUX  
Mme SASSINE, pouvoir à Mme BOLGERT  
Mme NORET, pouvoir à M ROUSSEL  
M. LECERF, pouvoir à Mme TAMBORINI

Secrétaire de séance : M. FLINE

*Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.*

*Ces formalités remplies,*

### **- Unanimité**

Objet : Mention spéciale - Création du nombre de postes d'adjoints au Maire - Approbation

### **Le Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-2 et L. 2122-2,

Considérant l'élection du Maire, M. Julien GONDARD lors de la présente séance du conseil municipal,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif du conseil municipal, soit 9 adjoints au Maire, au maximum,

Sur présentation du Rapporteur, M le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

FIXE à 8 le nombre de postes d'adjoints au Maire.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 6 juillet 2022

Notifié le \_\_\_\_\_

Certifié exécutoire le 6 juillet 2022

